

Faut-il avoir peur de la 5G?

Autor(en): **Rein, Frédéric / Neuhaus, Christian / Favre, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations**

Band (Jahr): - **(2019)**

Heft 111

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-906075>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Faut-il avoir peur de la 5G ?

La prochaine génération de communication pour la téléphonie mobile est décriée par les uns pour son potentiel danger pour la santé humaine, mais attendue avec impatience par les adeptes de technologie.

« Les études scientifiques montrent qu'il n'y a pas de craintes à avoir »

CHRISTIAN NEUHAUS,
PORTE-PAROLE DE SWISSCOM



« Les effets de ces rayonnements sont reconnus comme possiblement cancérigènes par l'OMS »

DANIEL FAVRE, PRÉSIDENT DE
L'ASSOCIATION ROMANDE ALERTE AUX
ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES



Que nous apportera de plus la 5G ?

Elle offre des capacités nettement accrues et des temps de réaction plus courts, ce qui permet la mise en réseau d'innombrables capteurs en temps réel et, de fait, de nouvelles applications dans le domaine de l'internet, des objets, de la gestion du trafic, de la télémédecine, etc.

Beaucoup évoquent les éventuels dangers de la 5G sur notre santé...

En Suisse, la 5G utilisera, dans un premier temps, des fréquences de 3,5 gigahertz au maximum, dont les propriétés d'absorption ont fait l'objet de nombreuses études et qui ont déjà été usitées auparavant pour les signaux TV.

A titre comparatif, on utilise depuis des années déjà du 4 à 5 gigahertz pour le WLAN (NDLR *réseau sans fil*). Quant aux ondes millimétriques, qui cristallisent les critiques, elles n'apparaissent qu'à partir d'une fréquence de 26 gigahertz et n'ont, à ma connaissance, jamais révélé, au gré des 60 études existantes, de raisons susceptibles d'éveiller des craintes.

En plus, si elles devaient arriver un jour en Suisse, ce ne serait pas avant plusieurs années.

Ne faudrait-il toutefois pas adopter le principe de précaution ?

Toutes les émissions générées par la communication mobile sont soumises à l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant, qui tient compte du principe de précaution requis en matière de protection de l'environnement.

Si des preuves scientifiques concernant les ondes millimétriques étaient fournies, un retour en arrière serait-il possible ?

Si la nocivité était clairement prouvée, explication du lien de causalité à la clé, il appartiendrait aux autorités de donner des directives en conséquence aux opérateurs.

Pourquoi avoir signé le moratoire international ?

Car elle entraînera une augmentation considérable de l'exposition aux rayonnements de radiofréquences. Or, leurs effets sont reconnus comme possiblement cancérigènes par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il faut un moratoire, appliquer le principe de précaution, et mettre en place des « zones blanches », donc non desservies par ces réseaux.

Quels sont les dangers supplémentaires de la 5G ?

Il s'agit du prélude aux ondes millimétriques. Les normes de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant datent de 1999 et ne tiennent pas compte des effets non thermiques, ni d'une exposition permanente. Quant à celles de la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants, elles sont en révision. Il faut considérer les recommandations de l'Académie européenne de médecine environnementale, qui préconise des valeurs seuils plus basses.

Est-elle vraiment pire que la 4G ?

Dans le brevet Swisscom WO/2004/075583, il est écrit qu'une « influence de l'électromog sur le corps humain est un problème connu », que « l'effet génotoxique (NDLR: *qui compromet l'intégrité des chromosomes*) du rayonnement électromagnétique est déclenché par l'intermédiaire d'une voie non thermique » et que « l'aneuploïdie (NDLR *cellules qui n'ont pas le nombre normal de chromosomes*) doit être considérée comme un phénomène connu dans l'augmentation du risque de cancer ».

Un retour en arrière est-il possible ?

On nous impose une marche forcée ! Quid de l'accord éclairé de la population ? Heureusement, la mobilisation scientifique s'amplifie.

La 5G n'est-elle pas une avancée scientifique ?

Non, c'est une fuite en avant technologique et ultra-libérale.

FRÉDÉRIC REIN